

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'ADMINISTRATEUR
DE LA TUTELLE EN LIEU ET PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

3^e séance – 27 octobre 2021, 14 heures

(par visioconférence)

Membres présents :

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle
Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion
des services éducatifs et de l'organisation scolaire
M^e Chloé Normand, secrétaire générale
Mme El Bridi Soumia, analyste, Service du secrétariat général

Invités:

MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
(points 14 à 19)
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
(points 19 à 21)
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources
financières (point 23 seulement)
Krimo Azouaou, directeur adjoint au Bureau de la comptabilité
(point 23 seulement)

Une pause a lieu de 15 h 25 à 15 h 30.

M. Jean-François Lachance salue les membres du public et leur souhaite
la bienvenue à la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle.

1. **Point d'information de la Direction générale**

Mme Francine Fleury, directrice générale par intérim, souhaite la bienvenue à tous
et une excellente semaine des cadres. Également, Mme Fleury apporte les
éléments d'information suivants :

Construction d'une nouvelle école : Irénée-Lussier

Mme Fleury informe les personnes présentes que le Centre de services scolaire
de Montréal (CSSDM) a organisé une visite du chantier de l'école Irénée-Lussier
le 1^{er} octobre dernier en présence notamment de M. Jean-François Roberge,
ministre de l'Éducation et la ministre Chantal Rouleau, ministre déléguée aux
transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal.

Cette école est une grande réussite, pour les élèves, comme pour les membres de l'équipe-école et le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Évolution de la situation sanitaire dans nos écoles

Mme Fleury fait le point sur les dernières statistiques du CSSDM en lien avec la situation sanitaire dans les écoles et souligne la collaboration de la Santé publique qui travaille activement à anticiper les risques de propagation.

Elle informe également les personnes présentes de la reconduction du décret interdisant les manifestations en lien avec la pandémie aux abords des établissements scolaires jusqu'au 21 novembre 2021.

Déclaration de la population scolaire

Mme Fleury fait état des données concernant la population scolaire du CSSDM en date du 30 septembre 2021, lesquelles ont été directement impactées par la pandémie, notamment relativement à la baisse significative de l'immigration et à la migration de familles montréalaises vers la banlieue.

Un retour sera fait lors d'une prochaine séance sur les solutions proposées pour permettre au CSSDM de garder le cap sur sa mission, les besoins démographiques des années à venir et la saine gestion des finances du CSSDM.

Gouvernance

Mme Fleury informe les personnes présentes de la collaboration qui existe entre la Direction générale, le Service du secrétariat général et M. Lachance depuis la mise en tutelle du CSSDM afin de mettre en place des solutions durables et des conditions propices à une saine gouvernance au sein du CSSDM. Pour ce faire, entre autres, des rencontres hebdomadaires ont lieu avec le Comité de parents afin de définir les bases sur lesquelles le CSSDM continuera de construire, le tout, dans l'intérêt supérieur de l'élève.

2. Adoption de l'ordre du jour

- 1- Point d'information de la Direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2021
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

- 6- CA-202110-49 Bureau du secrétariat général – désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour la durée de la tutelle
- 7- CA-01-202110-04 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure de compensation de perte de revenus de subvention de la formation professionnelle
- 8- CA-01-202110-07-A Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition des nouvelles mesures et de la bonification des mesures existantes pour l'année scolaire 2021-2022
- 9- CA-01-202110-10 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la mesure ajustée 15023 – projection jusqu'en 2024-2025
- 10- CA-01-202110-08 Direction générale – recommandation du comité de sélection pour la nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- 11- CA-01-202110-11-A Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition : de la mesure 15021 volet 3 - Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé (FGJ) et volet 5 - accompagnement et ressources pour le développement de la compétence numérique, de la mesure 15022 - Bien être à l'école - volet 1 - Enseignement primaire et secondaire et volet 2 - Formation générale des adultes et formation professionnelle des mesures 50762, 50793 et 50766 – Principe directeur II : Maintenir le rehaussement du réseau sans fil
- 12- CA-01-202110-09 Direction générale / Bureau de l'Audit interne – rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2021
- 13- CA-29-202110-14 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – Bureau des relations professionnelles – sollicitation d'un mandat de négociation – renouvellement des conditions particulières

- 14- CA-33-202110-02 Service des ressources matérielles – bâtiment situé au 9767, Saint Laurent – autorisation pour une demande de la démolition de l’annexe, complémentaire à l’école Marie-Anne adjacente (bâtiment 055) et permettre la mise en oeuvre d’un projet de construction d’une nouvelle école secondaire transitoire dans le cadre des travaux de rénovation majeurs de l’école Sophie-Barat
- 15- CA-33-202110-01-A Service des ressources matérielles – approbation du projet d’entente pour régulariser un empiètement d’environ 180 m² sur le lot 2 242 869 – école Louise-Trichet sise au 2800, boul. Lapointe à Montréal – bâtiment n° 308
- 16- CA-33-202110-03 Service des ressources matérielles – école primaire dans le secteur Griffintown – autorisation pour requérir de la Ville de Montréal qu’elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d’une école primaire qui répondra à la capacité requise selon la *Loi sur l’instruction publique*, chapitre I-13.3 (a.272.2 à a.272.13)
- 17- CA-33-202110-04-A Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation de l’immeuble sis au 6970, rue Marquette, bâtiment 364, lot 3 792 289
- 18- CA-33-202110-05 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation de l’amendement #1 au bail en faveur du Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud pour reporter l’échéance du bail du 8 octobre 2021 au 22 octobre 2021
- 19- CA-10-202110-09-A Service de l’organisation scolaire – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 – demande d’ajouts d’espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présenté au ministère de l’Éducation (MEQ)
- 20- CA-10-202110-10 Service de l’organisation scolaire – rapport de modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles en consultation (PTRDI) 2022-2025
- 21- CA-10-202110-08 Service de l’organisation scolaire – modification aux calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle
- 22- CA-202110-50 Bureau du secrétariat général – adhésion au Régime de gestion des risques du Comité de gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal

- 23- Sommaire exécutif d'information INF-CA-31-202110-01
Service des ressources financières – analyse des paramètres budgétaires 2021-2022 et état des dépenses des deux premiers mois de l'année financière
- 24- Sommaire exécutif d'information INF-CA-2021-23
Bureau du secrétariat général – informations à l'administrateur de la tutelle concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire
- 25- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances particulières – article 11 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* et article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*
- a) CA-01-202110-03 Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard des mesures 15082 - ressources éducatives numériques et 15021 – aide individualisée ainsi que des sous-mesures 50763 - ressources éducatives numériques et 50766 - outils numériques pour la formation professionnelle
- b) CA-02-202110-19 Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Le Plateau – année 2021-2022.
- c) CA-02-202110-20 Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Élan – année 2021-2022
- d) CA-02-202110-21 Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Mathieu – année 2021-2022
- e) CA-10-202110-07 Service de l'organisation scolaire – prévision des besoins d'espace
- f) CA-01-202110-05 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition des mesures 15011, 15014, 15015, 15025 et 15230
- 26- Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM
- 27- Levée de la séance

3. Période réservée aux questions du public

Avant de débiter la période de questions, la secrétaire générale, M^e Chloé Normand rappelle brièvement les règles entourant la participation du public lors des séances de l'administrateur de la tutelle.

- a) M. David Quirion - président du Conseil d'établissement de l'école primaire Laurier

M. Quirion fait part de ses préoccupations en lien avec la délocalisation de l'école primaire Laurier et demande à ce que le CSSDM organise une rencontre avec plusieurs acteurs du milieu, notamment le député provincial et le maire d'arrondissement, afin de coordonner cette délocalisation. Il mentionne également que le Conseil d'établissement de l'école Laurier n'aurait pas été consulté avant l'annonce du 28 septembre dernier.

M. Ouimet explique que la période de consultation en lien avec la délocalisation est faite dans le cadre du Plan triennal de répartition et de disposition des immeubles (PTRDI). Les consultations des conseils d'établissement devraient donc commencer sous peu et se poursuivre jusqu'en janvier 2022. La décision finale devrait être prise en février 2022, lors de l'adoption du PTRDI. Actuellement, un seul site serait envisagé pour cette délocalisation.

- b) M. Long Vu - parent à l'école Saint-Fabien

M. Long réaffirme sa préoccupation à l'effet que les masques fournis dans les écoles sont trop grands pour certains élèves du primaire.

Mme Fleury indique qu'une commande d'attaches en plastique a été logée dans le but de faire tenir plus solidement les masques.

Dans un second temps, M. Long Vu questionne à propos du statut de l'inventaire des détecteurs de CO₂ et si le CSSDM a défini une date d'installation.

M. Ouimet répond que la commande des appareils est effectuée, mais qu'en date d'aujourd'hui, le CSSDM ne l'a pas reçu, probablement dû à l'achalandage. Également, M. Ouimet précise que la prévision d'installation avant Noël est de moins en moins réaliste.

Dans un troisième temps, M. Long Vu demande si le CSSDM est au courant des nouveaux plans de mise en chantier dans le quartier et informe de sa préoccupation quant à la surpopulation.

M. Ouimet informe d'emblée qu'il s'agit de la responsabilité des Villes d'aviser le CSSDM des nouveaux développements, mais que les vérifications qui s'imposent à ce sujet seront faites.

c) M. Michael Schmitt

M. Schmitt souhaite connaître la somme d'argent que le CSSDM a déboursé pendant l'année scolaire 2020-2021 pour l'achat de masques chirurgicaux pour les élèves et les employés ainsi que le nombre de masques distribués et le montant que cela peut représenter à l'unité.

M. Ouimet répond que le CSSDM a dépensé une somme de 595 000\$ pour l'achat d'un million de masques de procédure, auxquels s'ajoutent 61 000 masques avec fenêtre.

Dans un second temps, M. Schmitt se questionne sur les précautions prises entourant la disposition des masques potentiellement contaminés, ce à quoi M. Ouimet répond qu'actuellement il s'agit du personnel d'entretien du CSSDM, étant adéquatement protégé, qui en dispose.

d) Mme Kiléka Coulibaly – présidente du CCSEHDAA et vice-présidente du Comité de parents

Mme Coulibaly lit la résolution du CCSEHDAA du 8 avril 2021 et informe l'administrateur de la tutelle qu'elle enverra par courriel à la secrétaire générale ladite résolution, ainsi qu'une copie des règles de régie interne de ce comité.

M^e Normand remercie Mme Coulibaly pour ce travail de sensibilisation important et fait référence à des échanges entre elle et Mme Coulibaly relativement à la conformité de cette résolution du CCSEHDAA, notamment en ce qui concerne l'autonomie des comités du CSSDM et l'absence de pouvoir du Conseil d'administration à cet égard.

e) Mme Niama Zekri – parent

Mme Zekri signale qu'à l'extérieur de l'école de son quartier, il y a des panneaux de construction qui dérangent la circulation, les parents et les enfants. Elle se demande à qui elle doit s'adresser relativement à ce genre de problématique.

M. Ouimet l'informe que l'entretien et la propreté des sites de construction sont généralement inclus dans les contrats de construction et qu'il y a également du personnel du CSSDM sur les lieux pour veiller à la sécurité et à la propreté aux abords des chantiers. M. Ouimet invite Mme Zekri à transmettre les coordonnées du bâtiment visé afin qu'un suivi puisse être effectué.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 31 août 2021 est approuvé par M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle et la secrétaire générale en est dispensée d'en faire la lecture.

5. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

M. Ouimet fait un bref survol des encadrements et de l'environnement dans lesquels doivent évoluer le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSDM et il présente une ligne du temps des principales actions entourant le PEVR.

6. Bureau du secrétariat général – désignation d'un représentant et d'un substitut au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour la durée de la tutelle

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202110-49 en date du 1^{er} octobre 2021 de M^e Marie-Li Bélisle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) est un organisme public régi par la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT les fonctions attribuées au CGTSIM par la *LIP*, notamment celle de percevoir et d'imposer la taxe scolaire sur le territoire des centres de services scolaires de l'île de Montréal et celle de répartir équitablement les revenus de placement du produit de la taxe scolaire entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la *LIP* prévoit la désignation d'un représentant du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) au CGTSIM;

CONSIDÉRANT que le CSSDM peut désigner un autre membre du Conseil d'administration comme substitut pour siéger et voter à la place du membre désigné lorsque celui-ci est empêché de participer à une séance du CGTSIM;

CONSIDÉRANT que ce représentant et le substitut doivent être désignés parmi les membres du Conseil d'administration y siégeant à titre d'un parent d'un élève ou de représentant de la communauté;

CONSIDÉRANT que le mandat de la dernière personne désignée à cet égard est terminé depuis le 22 octobre 2021 et que le poste de substitut est également vacant;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de décréter la mise sous tutelle du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à compter du 16 juin 2021, pour une période de six (6) mois qui pourra être prolongée pour une durée équivalente si la situation le justifie;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a désigné Monsieur Jean-François Lachance pour administrer cette tutelle et exercer les fonctions et pouvoirs du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau représentant du CSSDM afin de lui permettre de participer aux séances du CGTSIM pour la durée de la tutelle;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la tutelle, le Conseil d'administration devra désigner un nouveau représentant au CGTSIM ainsi qu'un nouveau substitut;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de DÉSIGNER Mme Linda Cazale, à titre de représentante du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour la durée de la tutelle;
- 2° de DÉSIGNER Mme Alisha Wissanji, à titre de substitut à la représentante du Centre de services scolaire de Montréal au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, et ce, pour la durée de la tutelle.

7. Direction générale - recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure de compensation de perte de revenus de subvention de la formation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-04 en date du 19 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)*;

CONSIDÉRANT que la directrice générale intérimaire n'a pas participé à la prise de décision du Comité de répartition des ressources en ce qui concerne ses recommandations en lien avec la mesure prévue au sommaire exécutif CA-01-202110-04;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources prévues au sommaire exécutif CA-01-202110-04;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202110-04;
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

8. Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition des nouvelles mesures et de la bonification des mesures existantes pour l'année scolaire 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-07-A en date du 19 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT que la directrice générale intérimaire n'a pas participé à la prise de décision du Comité de répartition des ressources en ce qui concerne ses recommandations en lien avec la mesure prévue au sommaire exécutif CA-01-202110-07;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources prévues au sommaire exécutif CA-01-202110-07;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202110-07;
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif.

9. Direction générale - recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la mesure ajustée 15023 – projection jusqu'en 2024-2025

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-10 en date du 21 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources prévues au sommaire exécutif CA-01-202110-10;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202110-10;
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif.

10. Direction générale – recommandation du comité de sélection pour la nomination au poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-08 en date du 21 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires* et du *Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* et à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*, le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences a procédé à l'affichage du poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle au Bureau de la direction générale;

CONSIDÉRANT les deux affichages de ce poste à l'interne au moyen des affichages 17050 et 17679;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste à l'externe du 13 au 27 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection.

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER M. Stéphane Chaput, au poste de direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle au Bureau de la direction générale à compter du 22 novembre 2021;
- 2° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal P2009-2*.

11. Direction générale - recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition : de la mesure 15021 volet 3 - Agents en soutien aux élèves en milieu défavorisé (FGJ) et volet 5 - Accompagnement et ressources pour le développement de la compétence numérique, de la mesure 15022 - Bien être à l'école - volet 1 - Enseignement primaire et secondaire et volet 2 Formation générale des adultes et formation professionnelle des mesures 50762, 50793 et 50766 – Principe directeur II : Maintenir le rehaussement du réseau sans fil

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-11-A en date du 25 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de répartition des ressources prévues au sommaire exécutif CA-01-202110-11;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202110-11.
- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif.

12. Direction générale / Bureau de l'Audit interne – rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2021

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-09 en date du 19 octobre 2021 de Mme Iolanda Mantale Uzuru concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'afin de se conformer à la Section 4 de la directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, point 6, alinéas 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, chaque plan de gestion des risques doit faire l'objet d'un rapport de surveillance et de revue de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit être approuvé par le dirigeant de l'organisme au plus tard quatre mois après la fin de l'année financière concernée;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le Rapport de surveillance et de revue du cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle au 30 juin 2021.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC) Bureau des relations professionnelles (BRP) -sollicitation d'un mandat de négociation – renouvellement des conditions particulières.

Document déposé : Sommaire exécutif CA-29-202110-14 en date du 14 octobre 2021 de M. Romaric De Vita concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la tenue nécessaire de négociations sur les matières négociées et agréées localement;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer les changements souhaités et d'assurer ainsi la bonne continuation des saines relations de travail avec le personnel de soutien;

CONSIDÉRANT que la direction générale intérimaire recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à l'administrateur de la tutelle en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.*

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ENTÉRINER le mandat qu'il sollicite en vue de la négociation des conditions particulières avec l'Association des Concierges des Écoles du District de Montréal (ACEDM) et le Syndicat National des Employés et Employées de la Commission Scolaire de Montréal (SNEE);
- 2° d'AUTORISER la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences à signer les lettres d'entente venant modifier les conditions particulières du personnel de soutien au terme de la négociation.

14. Service des ressources matérielles - bâtiment situé au 9767, Saint Laurent – autorisation pour une demande de la démolition de l'annexe, complémentaire à l'école Marie-Anne adjacente (bâtiment 055) et permettre la mise en oeuvre d'un projet de construction d'une nouvelle école secondaire transitoire dans le cadre des travaux de rénovation majeurs de l'école Sophie-Barat

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202110-02 en date du 14 octobre 2021 de M. Abderrahmane Chabane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'immeuble abritant l'annexe de l'école Marie-Anne, située au 9767, boulevard Saint Laurent, dans le quartier Ahuntsic-Cartierville, à Montréal, a été fermé en raison d'enjeux d'insalubrité et de sa vétusté;

CONSIDÉRANT les multiples rapports d'expertises des professionnels sur le bâtiment de l'annexe de l'école Marie-Anne confirmant sa désuétude;

CONSIDÉRANT que l'usage de l'annexe ne répondant pas aux fonctions programmatiques d'une école primaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l'instruction publique (RLRQ c I-13.3)*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER de transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) une demande d'approbation de la stratégie d'intervention, d'un engagement sur la portée des travaux et du budget nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une nouvelle école secondaire transitoire (bâtiment n° 228) sur le terrain de l'école Marie-Anne (bâtiment 055) et à la démolition de l'annexe (portion du bâtiment 055) sise au 9767, boulevard Saint Laurent, à Montréal;
- 2° d'AUTORISER de poursuivre, dès maintenant, les démarches appropriées auprès du ministère de l'Éducation (MEQ) et de la Ville de Montréal en vue d'obtenir les autorisations requises relativement à la démolition du bâtiment (portion du bâtiment n° 055);
- 3° d'AUTORISER de soumettre au ministère de l'Environnement une demande en vue d'obtenir les autorisations d'un plan de réhabilitation des sols contaminés sur le site du bâtiment concerné (bâtiments 055).

15. Service des ressources matérielles – approbation du projet d'entente pour régulariser un empiètement d'environ 180 m² sur le lot 2 242 869 – école Louise-Trichet sise au 2800, boul. Lapointe à Montréal –bâtiment n° 308

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202110-01-A en date du 22 octobre 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble sis au 2875-2877, rue Saint-Émile a aménagé, il y a plus de 30 ans, 4 cases de stationnement asphaltées et un potager sur une partie du terrain de l'école Louise-Trichet, appartenant au Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que l'empiètement a été découvert en 2019 lors de l'arpentage du terrain;

CONSIDÉRANT qu'une lettre d'intention du voisin a été reçue le 16 août 2021, en vue de conclure une Entente d'occupation temporaire des lieux (ci-après, « Entente ») circonscrit à l'empiètement décrit au terme du présent sommaire;

CONSIDÉRANT que le propriétaire préfère renoncer à la procédure de prescription acquisitive circonscrit à l'empiètement décrit au terme du présent sommaire;

CONSIDÉRANT que les dispositions prévues à l'Entente conviennent aux deux parties;

CONSIDÉRANT l'absence de dispositions applicables au *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'Entente d'occupation temporaire ci-joint en vue de sa signature par les signataires désignés et autorisés du Centre de services scolaire de Montréal;
- 2° d'APPROUVER le projet d'Acte de renonciation à la prescription acquisitive ci-joint en vue de sa signature par les personnes autorisées du propriétaire voisin et attesté par la personne autorisée au Bureau des affaires juridiques du Centre de services scolaire de Montréal.

16. Service des ressources matérielles – École primaire dans le secteur Griffintown – autorisation pour requérir de la Ville de Montréal qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école primaire qui répondra à la capacité requise selon la loi sur l'instruction publique, chapitre I-13.3 (a.272.2 à a.272.13)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202110-03 en date du 6 octobre 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'au terme de la construction des 13,500 unités d'habitation, le secteur devrait compter 540 enfants (0 et 4 ans) dont les besoins en espace au primaire nécessiteraient 24 nouveaux locaux de classes;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne dispose pas de terrain possédant l'ensemble des caractéristiques pour y implanter une école;

CONSIDÉRANT les financements accordés par le ministère de l'Éducation (MEQ) au PQI 2019-29;

CONSIDÉRANT que les places-élèves financées par le MEQ seront comptabilisées dans leur prévision annuelle des besoins, dès la rentrée 2023;

CONSIDÉRANT les nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) chapitre I-13.3 (a.272.2 à a.272.13) permettent à un centre de services scolaire (CSS) de requérir d'une municipalité locale qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction ou de l'agrandissement d'une école;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 272.3 de la LIP, le CSSDM a établi une prévision des besoins d'espace préparée conformément aux normes et modalités adoptées en vertu du *Règlement sur les normes et modalités applicables à la prévision des besoins d'espace des centres de services scolaires*;

CONSIDÉRANT l'adoption en pouvoir d'urgence, par la directrice générale par intérim, de la prévision en espaces (6 octobre 2021 – résolution CA-10-202110-07) qui fait état entre autres, des besoins pour le secteur de Griffintown;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 272.3 de la LIP, le CSSDM a transmis à la Ville de Montréal et à la Ville de Westmount, sa prévision des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que la transmission de la prévision des besoins d'espace du CSSDM est une étape préalable à la demande de cession d'immeuble auprès des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'aucun immeuble n'a été cédé au CSSDM, bien que des pourparlers sont en cours avec la Ville de Montréal depuis 2019;

CONSIDÉRANT que le MEQ envisage un déficit anticipé de 24 locaux, si aucune infrastructure n'est livrée en 2025-2026;

CONSIDÉRANT les coûts en transport scolaire et la perte de locaux d'apprentissage dans les écoles qui devront accueillir les élèves de Griffintown;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale du CSSDM de requérir de la Ville de Montréal qu'elle lui cède, à titre gratuit, un immeuble aux fins de la construction d'une école primaire qui répondra à la capacité requise selon la *Loi sur l'instruction publique*, chapitre I-13.3 (a.272.2 à a.272.13) et qui soit situé dans le secteur identifié dans l'appel d'intérêt #27-585S;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à mandater la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour négocier toutes transactions au nom du CSSDM dans le cadre du présent dossier.

17. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble sis au 6970, rue Marquette, bâtiment 364, lot 3 792 289

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202110-04-A en date du 25 octobre 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résolutions 17 et 8i) des séances respectives du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017 et du 24 janvier 2018, par lesquelles le Service des ressources matérielles avait reçu le mandat de déclencher le processus d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 6970, rue Marquette (#364);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité transmise au ministère de l'Éducation (MEQ) en lien avec le montage financier associé au déménagement du centre administratif du CSSDM (rapport DG-05-160);

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes, dont la Commission scolaire English- Montréal (CSEM) en premier lieu;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM) et le Centre de la petite enfance Ami-Soleil inc. (CPE) sont des organismes visés par l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

CONSIDÉRANT l'intérêt conjoint du BCHM et du CPE d'acquérir ensemble l'immeuble;

CONSIDÉRANT que depuis 2017, ces organismes ont été rencontrés et informés des décisions des instances et du délai supplémentaire accordé pour leur recherche de financement;

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau des affaires juridiques concernant l'interprétation de l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques*, un organisme public doit recourir à la SQI pour disposer d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'aliénation d'un immeuble excédentaire relève du Conseil des commissaires en vertu de l'article 158 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement du Québec de suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Montréal jusqu'au 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le gouvernement du Québec a nommé M. Jean-François Lachance comme administrateur pour exercer, pendant cette période, les fonctions et pouvoirs du conseil d'administration qui sont suspendus;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation afin d'aliéner l'immeuble n° 364 situé au 6970, rue Marquette;
- 2° d'AUTORISER, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, le Service des ressources matérielles à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble dans son état actuel;
- 3° d'AUTORISER la direction générale à obtenir la réponse de l'intérêt de la Commission scolaire English- Montréal (CSEM) à acquérir l'immeuble avant d'entamer les autres démarches;
- 4° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à mandater la Société québécoise des Infrastructures (SQI) pour la prise en charge du processus d'aliénation de l'immeuble dans son état actuel et de faire signer l'entente par une personne dûment autorisée du CSSDM.

18. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation de l'amendement #1 au bail en faveur du Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud pour reporter l'échéance du bail du 8 octobre 2021 au 22 octobre 2021

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202110-05 en date du 18 octobre 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la demande de prolongation formulée dans une lettre adressée au Service des ressources matérielles, daté du 13 octobre 2021, par la direction du Centre de pédiatrie sociale;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration doit autoriser toute modification apportée au bail;

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation en cours au bâtiment #073, sis au 2260 rue Logan, permet une prolongation jusqu'au 22 octobre 2021, sans impacts majeurs;

CONSIDÉRANT que cet amendement sera au taux de location établi par le précédent bail;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ENTÉRINER le report de l'échéance du bail au 22 octobre 2021, et ce, sans option de renouvellement;
- 2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement #1 au bail en faveur du Centre de pédiatrie sociale Centre-Sud.

19. Service de l'organisation scolaire – Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 – demande d'ajouts d'espaces dans le cadre des Mesures 50511 et 50512, présenté au ministère de l'Éducation (MEQ).

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202110-09-A en date du 27 octobre 2021 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les demandes déposées pour considération au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2022-2032 doivent être transmises au MEQ au plus tard le 29 octobre 2021;

CONSIDÉRANT le déficit de locaux de classes au primaire et au secondaire dans certains secteurs et la nécessité de répondre aux besoins de classes des élèves actuels et du futur;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces identifiés par le MEQ;

CONSIDÉRANT les besoins d'espaces nécessaire à la Formation professionnelle;

CONSIDÉRANT les règles particulières de l'appel à projets du PQI 2022-2032, notamment pour l'ajout de maternelles 4 ans;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 en date du 23 octobre 2020 ;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la direction du Service de l'organisation scolaire à PRÉSENTER les demandes d'ajout d'espace pour les projets listés en annexe II au ministère de l'Éducation (MEQ) dans le cadre des mesures 50511, 50512 du Plan québécois des infrastructures 2022-2032 (PQI);

- 2° de DEMANDER le financement pour ces-mêmes 11 projets listés en annexe II, soit sept au primaire, deux au secondaire et deux à la formation professionnelle afin de répondre aux besoins d'espaces identifiés par le MEQ et des besoins identifiés pour le développement résidentiel.

20.

Service de l'organisation scolaire – rapport de modification au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles en consultation (PTRDI) 2022-2025.

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202110-10 en date du 20 octobre 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les consultations à effectuer suivant l'adoption du rapport CA-10-202106-06 le 2 juillet 2021 concernant les modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025;

CONSIDÉRANT l'avancement des planifications des délocalisations planifiés pour la rentrée scolaire 2022;

CONSIDÉRANT que l'acte d'établissement de l'école Espace-Jeunesse sera révoqué, suite au consultation nécessaire, et les élèves dirigés vers l'école Henri-Julien;

CONSIDÉRANT que la Nouvelle École Longue-Pointe a été livrée et que les espaces disponibles au bâtiment, situé au 8075, rue Hochelaga, sont disponibles et libres à la scolarisation;

CONSIDÉRANT l'intention de retirer les noms des locataires dans les espaces excédentaires en location;

CONSIDÉRANT que certaines modifications cléricales étaient requises afin d'uniformiser ou clarifier l'information au sujet de certains établissements;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2022-2025 version modifiée pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2022-2025 version modifiée pour consultation au Comité de parents;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2022-2025 version modifiée pour consultation aux directions et aux conseils d'établissements sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
 - École Sainte-Louise-de-Marillac
 - École Espace-Jeunesse
 - École Henri-Julien
 - École Saint-Émile

- École Ahuntsic
- École Internationale de Montréal, primaire
- École Laurier
- École Camille-Laurin
- École Saint-Albert-le-Grand
- École Sans-Frontières
- École Maisonneuve
- École Saint-Luc
- École Eurêka
- École Fernand-Séguin

4° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces à soumettre le PTRDI 2022-2025 version modifiée pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal.

21. Service de l'organisation scolaire – modification aux calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202110-08 en date du 14 octobre 2021 de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de calendriers scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que la Commission de la construction du Québec (CCQ) a établi les dates de vacances de 2022;

CONSIDÉRANT que la pratique du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est de déterminer ses dates de fermeture en fonction des semaines de vacances de la construction;

Il est **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER la modification des calendriers scolaires 2022-2023 de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle en ce qui a trait aux semaines de fermeture institutionnelle en fonction des semaines de vacances de la construction.

22. Bureau du secrétariat général – adhésion au Régime de gestion des risques du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202110-50 en date du 19 octobre 2021 de M^e Érika Cloutier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 178 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque centre de services scolaire peut contracter une assurance responsabilité au bénéfice de ses employés;

CONSIDÉRANT qu'en 1989 la Commission des Écoles Catholiques de Montréal maintenant le Centre de services scolaire de Montréal (ci-après, « CSSDM ») a adhéré au Régime de gestion des risques du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (ci-après, « CGTSIM »), lequel a été instauré conformément à la *Loi sur l'instruction publique* et établi par résolution en date du 15 décembre 1986;

CONSIDÉRANT que le Régime de gestion des risques du CGTSIM vise à assurer la défense des organismes participants et de leurs professionnels, lors de réclamation ou poursuite en dommages-intérêts, alléguant des actes fautifs commis dans le cadre des services professionnels et à indemniser les réclamants aux lieu et place de ses employés lorsque la responsabilité civile de ces derniers est établie, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de ses professionnels;

CONSIDÉRANT les articles 1 et 2, par. 7 du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a à son service exclusif des avocat(e)s;

CONSIDÉRANT que le CSSDM est toujours couvert par le Régime de gestion des risques du CGTSIM;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter une résolution contemporaine de l'adhésion du CSSDM au Régime de gestion des risques du CGTSIM dans le but de permettre aux avocat(e)s de soutenir adéquatement leur demande de dispense de l'obligation de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIRMER l'adhésion au Régime de gestion des risques du CGTSIM établi par résolution en date du 15 décembre 1986;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général pour transmettre la présente résolution au CGTSIM afin de donner plein effet à cette résolution.

23. Sommaire exécutif d'information :

INF-CA-31-202110-01 Service des ressources financières – analyse des paramètres budgétaires 2021-2022 et état des dépenses des deux premiers mois de l'année financière

24. Sommaire exécutif d'information :

INF-CA-2021-23 Bureau du secrétariat général - Informations à l'administrateur de la tutelle concernant les rapports autorisés par la direction générale dans le cadre de la délégation de pouvoirs transitoire

25. Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs et article 201 de la Loi sur l’instruction publique

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis à la directrice générale par intérim pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d’administration du 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé les rapports suivants, depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires* :

a) Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard des mesures 15082 - ressources éducatives numériques et 15021 - aide individualisée ainsi que des sous-mesures 50763 - ressources éducatives numériques et 50766 - outils numériques pour la formation professionnelle

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-03 en date du 13 septembre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

1° de PRENDRE acte des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le rapport CA-01-202110-03;

2° de DONNER suite aux recommandations formulées dans ledit rapport;

3° d’AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

b) Bureau des directions d’unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Le Plateau – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-02-202110-19 en date du 20 septembre 2021 de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Daphnée Landry au poste de direction à l’école Le Plateau à compter du 1^{er} octobre 2021;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

c) Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Élan – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-02-202110-20 en date du 29 septembre 2021 de M. Alain Provost concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Nathalie Bourget au poste de direction à l'école Élan, à compter du 29 septembre 2021;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

d) Bureau des directions d'unité – Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Mathieu – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-02-202110-21 en date du 4 octobre 2021 de Mme Johanne Carmichael concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Guillaume Smith-Desbiens au poste de direction à l'école Saint-Mathieu, à compter du 11 octobre 2021;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

e) Service de l'organisation scolaire – prévision des besoins d'espace

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202110-07 en date du 6 octobre 2021 de M. Maxime Gagnon concernant le sujet en référence

1° d'ADOPTER la prévision des besoins d'espace tel que soumise en annexe du sommaire exécutif CA-10-202110-07;

2° d'AUTORISER le directeur du Service de l'organisation scolaire de transmettre la prévision des besoins d'espace à la Ville de Montréal et à la Ville de Westmount.

f) Direction générale – recommandations du comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition des mesures 15011, 15014, 15015, 15025 et 15230

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202110-05 en date du 6 octobre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

- 1° de PRENDRE acte des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202110-05;
- 2° de DONNER suite aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

26. Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM

Mme Linda Cazale ne pouvait être présente à la séance du 27 octobre 2021. Elle a donc mandaté M^e Chloé Normand pour procéder à la lecture du compte-rendu préparé par M^e Cazale des décisions prises lors des dernières séances du CGTSIM, respectivement en date du 16 septembre 2021 et du 21 octobre 2021.

27. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 09.

Secrétariat général – 11 novembre 2021